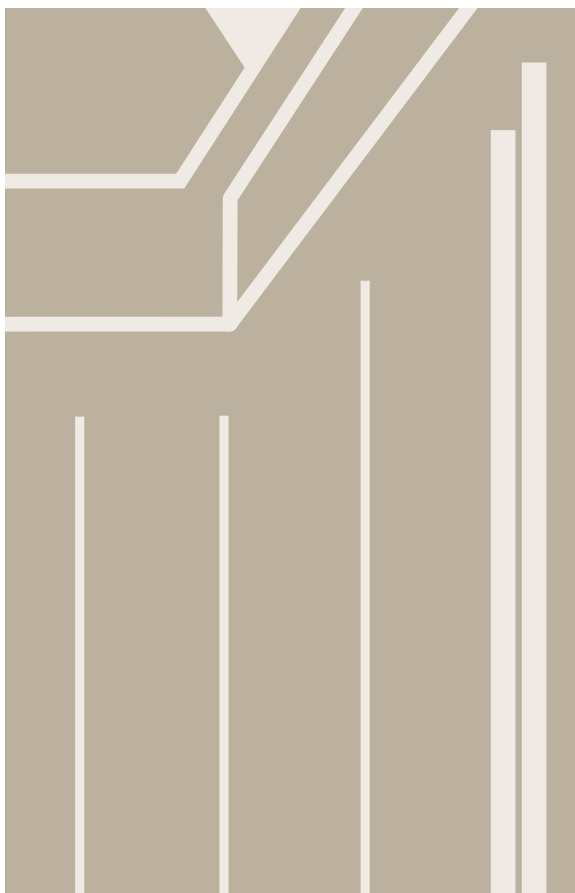




LA FONDATION
DU DROIT DE
L'ONTARIO

Rapport annuel 2004

INTRODUCTION

La Fondation du droit de l'Ontario a été créée en 1974 en tant que personne morale sans capital-actions en vertu d'un amendement de la Loi sur la Société du Barreau.

À la fin de l'année 2004, les administrateurs de la Fondation du droit étaient les suivants :

Nommés par le Barreau du Haut-Canada :

Larry A. Banack - Président
E. Susan Elliott
Laurence A. Pattillo

Nommés par le procureur général de l'Ontario :

Mark D. Leach
Lorne M. Sossin

L'autre agent de la Fondation pour l'année 2004 était le suivant :
Mary Shannon Brown, C.M.A. -- Directrice administrative.

Mintz & Partners étaient les vérificateurs. L'exercice financier et l'année sur laquelle porte le rapport de la Fondation est l'année civile.

La Fondation a été créée pour recevoir les intérêts courus sur les sommes d'argent détenues sur des comptes mixtes en fiducie d'avocats ainsi que pour établir et maintenir un fonds devant servir à l'éducation et à la recherche juridiques, à l'aide juridique ainsi qu'à la création, au maintien et au fonctionnement de bibliothèques de droit. Au moins 75 % des recettes nettes générées par les intérêts courus doivent être versées à Aide Juridique Ontario conformément à la Loi sur l'aide juridique.

En vertu de l'article 57(1) de la Loi sur la Société du Barreau, tout avocat qui détient une somme d'argent dans une fiducie pour plusieurs clients ou en leur nom dans un compte mixte en fiducie doit donner instructions à son banquier de calculer les intérêts générés et de les verser à la Fondation. Est en particulier exclue de l'application de la Loi toute entente écrite entre un avocat et un client pour qui l'avocat détient une somme d'argent dans une fiducie concernant l'utilisation des intérêts courus sur la somme en question.

Pour de plus amples renseignements sur les présentations de demande de subventions auprès de la Fondation, visitez notre site Web ou contactez :

La Fondation du droit de l'Ontario
Bureau 2210, C.P. 19
20, rue Queen Ouest
Toronto, Ontario M5H 3R3
Téléphone : (416) 598-1550
Télécopieur : (416) 598-1526
Courriel : general@lawfoundation-on.org
Site Web : www.lawfoundation-on.org

Les demandes sont d'abord soumises à un processus d'évaluation et, une fois cela terminé, sont présentées devant le conseil d'administration qui prendra sa décision. Le conseil se réunit à intervalles réguliers tout au long de l'année et les demandes sont acceptées sur une base permanente.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

La Fondation du droit existe pour le plus grand bien des habitants de l'Ontario. Nous sommes convaincus que la loi doit traiter tout le monde de manière équitable et nous faisons notre possible pour abattre les obstacles qui se dressent entre les Ontariens et leur système juridique et judiciaire. Nous favorisons l'excellence dans la profession et encourageons le public dans son ensemble à comprendre ses droits et responsabilités juridiques, et à en tirer parti. Pour nous, notre rôle est de faciliter les relations entre les organismes communautaires et les organismes professionnels, en encourageant de manière active les partenariats entre ces groupes.

Durant l'exercice financier 2004, les recettes tirées des intérêts perçus sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats se sont élevés à 26 690 476 \$ et la Fondation du droit a versé 19 557 838 \$ à **Aide Juridique Ontario**.

Les subventions octroyées à partir des 25 % du revenu net restant de la Fondation du droit à des bénéficiaires autres qu'Aide Juridique Ontario ont atteint 11 056 194 \$ en 2004, soit 26 % de plus que les subventions octroyées l'année précédente, après ajustement pour écart temporaire.

À la fin de 2004, la Fondation du droit a négocié un meilleur taux d'intérêt pour les comptes mixtes en fiducie d'avocats détenus par la banque TD Canada Trust. Au nom de tous les bénéficiaires visés, les fiduciaires voudraient remercier **TD Canada Trust** de cette amélioration marquée.

Revenues are projected to hold for 2005, based on modest increases in Prime rates and conservative estimates on aggregate mixed trust balances.

Les recettes devraient se maintenir en 2005, en raison de la modeste augmentation des taux préférentiels et de l'évaluation conservatrice des soldes globaux des comptes en fiducie.

Vous remarquerez en consultant notre liste des subventions octroyées que la Fondation du droit a dirigé la plupart de ces subventions d'attribution discrétionnaire vers le financement de programmes et de projets ayant un accent tout particulier sur les activités pro bono et d'éducation publique juridique dont l'objectif est d'améliorer l'accès à la justice en Ontario. Nous avons lancé certaines collaborations proactives avec un grand nombre d'autres bailleurs de fonds et nous avons soutenu activement les partenariats entre la profession et la collectivité.

Fondés conjointement par la Fondation du droit et Aide Juridique Ontario, les **Services juridiques pro bono de l'Ontario (PBLO)** ont continué leur croissance remarquable en 2004. PBLO a pour mission de favoriser l'accès à la justice en Ontario en créant et en favorisant des occasions pour les avocats de fournir des services juridiques pro bono aux personnes qui n'ont pas les moyens d'engager les services d'un avocat. PBLO est guidé par le principe que des services pro bono ne se substituent pas à un système d'aide juridique adéquatement financé et que les services pro bono doivent être considérés comme faisant partie intégrante des services juridiques fournis, et non comme un système indépendant.

PBLO a organisé son premier congrès en 2004, sous le thème *Pour le plus grand bien du public : avocats, citoyens et services pro bono dans une société en évolution*. Ce congrès a rassemblé des participants du secteur privé, de l'aide juridique et des groupes communautaires de l'Ontario et de tout le pays.

PBLO a formé un partenariat avec le ministère ontarien du Procureur général et les services juridiques Nishnawbe Aski, dans le but de permettre aux avocats du gouvernement d'offrir des services pro bono aux collectivités éloignées et rurales du nord-ouest de l'Ontario grâce aux télécommunications. PBLO collabore également avec le ministère de la Justice pour mettre au point un projet de services pro bono pour les avocats fédéraux. Ce projet de *téléjustice* devrait être lancé en septembre 2005.

En 2004, PBLO a également lancé plusieurs partenariats originaux entre d'importants cabinets d'avocats et des groupes communautaires, pour entreprendre des activités de développement économique communautaire. PBLO a servi d'intermédiaire pour des partenariats entre Blake Cassels and Graydon et Evergreen, pour soutenir le *projet de réaménagement de la briqueterie Don Valley*, ainsi qu'entre McCarthy Tétrault et le conseil des résidents de Regent Park, pour soutenir les efforts de développement communautaire liés à la rénovation des logements sociaux de Regent Park. PBLO collabore également avec Baker McKenzie, Borden Ladner Gervais, Fasken Martineau DuMoulin, Gowling Lafleur Henderson, Ogilvy Renault, Osler Hoskin Harcourt, Shearman Sterling, Stikeman Elliott, Torkin Manes Cohen Arbus, Torys et Weir Foulds à plusieurs autres projets pro bono.

En 2004, PBLO a lancé le *projet de services pro bono de la Cour d'appel*, en collaboration avec The Advocates' Society, pour représenter pro bono devant la Cour d'appel de l'Ontario les cas litigieux non représentés.

En 2004, PBLO a lancé trois projets régionaux pro bono en partenariat avec les cliniques d'aide juridique communautaire de Hamilton, les cliniques d'aide juridique communautaire de Simcoe, Haliburton et Kawartha Lakes et les services d'assistance judiciaire communautaires de Belleville.

Le Child Advocacy Project, projet lancé conjointement par Justice for Children and Youth et The Advocates' Society, a fourni en 2004 près de 500 heures de services juridiques pro bono à 163 enfants de la région du Grand Toronto. Également en 2004, la South Asian Legal Clinic of Ontario a procuré des services de recommandation, d'éducation et de préparation de brefs à plus d'un millier de clients.

La Fondation du droit continue de soutenir **Volunteer Lawyers Service (VLS)**, dont la mission consiste à élaborer, mettre en œuvre et coordonner des stratégies pour promouvoir les services pro bono en Ontario au profit des organismes de charité communautaires et sans but lucratif par le biais de partenariats avec Centraide et d'autres organismes sans but lucratif, ainsi que de fournir d'importantes occasions de bénévolat à haute visibilité à la communauté juridique.

Les avocats de VLS offrent conseils et aide dans les secteurs suivants : incorporation et règlements intérieurs; statut d'organismes de bienfaisance; questions d'emploi et de travail; problème entre locataires et propriétaires; révision de contrats, notamment baux locatifs; législation relative à la protection de la vie privée. Les services pro bono prennent la forme de consultations, de conseils et de séminaires d'éducation juridique.

L'objectif du **Réseau ontarien de l'éducation juridique (ROEJ)** est de faciliter la coordination des efforts en matière d'éducation juridique du public parmi les institutions en rapport avec la justice.

ROEJ s'est intéressé à des initiatives d'éducation juridique du public en collaborant avec des organismes clés et des centaines de bénévoles du domaine juridique (y compris des juges, des avocats, des procureurs de la Couronne, des services judiciaires et des cliniques d'aide juridique), le secteur de l'éducation et la communauté dans son ensemble. Il a mis l'accent sur les liens entre la justice et le secteur de l'éducation.

Fondé en 2002, le ROEJ compte maintenant 22 membres, dont la Ontario Federation of Indian Friendship Centers, le ESL/ELD Resource Group of Ontario, le Ontario Council of Law Deans, le Ontario Council of Agencies Serving Immigrants et l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario. Grâce à l'assistance d'une subvention de trois ans offerte par la Fondation Trillium de l'Ontario, le ROEJ a commencé en 2004 à mettre sur pied un programme d'éducation sur la justice qui sera adapté aux besoins des collectivités francophones, des immigrants et des autochtones de l'Ontario.

En 2004, le ROEJ a organisé *des instituts de droit* d'été destinés aux enseignants du secondaire, ainsi que des ateliers dans le cadre de congrès d'enseignants. Le programme *Salle d'audience et Salle de classe* a continué de donner l'occasion à des milliers d'étudiants d'avoir accès aux tribunaux et représentants du secteur de la justice dans la province. Des comités d'éducation locaux ont travaillé avec les conseils scolaires publics et catholiques pour créer des initiatives d'éducation juridique du public dans les collectivités locales – avec notamment des dons de *Codes criminels*, des symposiums sur la loi, des programmes de parrainage d'école, un travail de mentorat avec des juges et des tournois de procès fictifs. En plus de son rôle de soutien pour les activités de la *Journée du droit* et de l'organisation des *cérémonies d'inauguration de cette journée*, le ROEJ, en collaboration avec ses partenaires, organise le *Great Law Day Debate* dans les salles d'audience d'Osgoode Hall (avec diffusion à la télévision).

Le ROEJ a lancé son nouveau site web (www.ojen.ca) et son bulletin d'information *Update*. En 2004, le site propose de nouvelles ressources, notamment la série du ROEJ, *Arrêts faisant autorité*, ainsi que le programme original de l'Association canadienne des juges des cours supérieures, *À vous de juger* (www.justiceplus.ca). Les documents proposés par le ROEJ comprennent des présentations tirées des *Colloquia sur la profession juridique*, les *Valeurs du système de justice* (ressource pour les classes de citoyenneté de 10e année) et *Le droit et le curriculum de l'Ontario*. Le ROEJ a également contribué à l'étude faite par le ministère de l'Éducation sur les attentes juridiques du curriculum dans les écoles secondaires.

Le **Programme canadien pro bono pour étudiants et étudiantes (PBSC)** a été créé pour améliorer l'accès à la justice et l'enrichissement de l'expérience en faculté de droit en développant l'éthique pro bono parmi les étudiants en droit, en offrant des occasions pratiques en droit d'intérêt public et en aidant les communautés sous-représentées de tout l'Ontario.

Pendant l'année 2004-2005, le Programme canadien pro bono pour étudiants et étudiantes a fait participer un plus grand nombre d'étudiants et de groupes communautaires que jamais, en élargissant de façon considérable son champ d'action. À l'échelle nationale, près de 2 000 étudiants ont participé au programme, offrant des services indispensables à des centaines de groupes communautaires, défendants non représentés dans les tribunaux de la famille et avocats des services pro bono.

Les programmes sur les campus ont été élargis pour offrir la série de conférenciers pro bono, en donnant aux étudiants participant au programme de meilleures occasions de prendre contact et de développer de nouvelles initiatives originales dans l'intérêt du public. PBSC a renforcé son *Student Leadership Program*, en mettant sur pied un réseau national d'étudiants-leaders PBSC, tous chargés d'établir dans leur faculté respective un programme de leadership pour les services pro bono et l'intérêt public.

Le succès remporté par PBSC pour développer une éthique pro bono chez les étudiants en droit, en aidant toutes les personnes de la province et du pays qui ont besoin de ces services, lui a permis d'élaborer de nouveaux programmes à mettre en œuvre au cours des prochaines années, tout en enrichissant ses programmes existants.

La Fondation du droit continue d'accorder son soutien au *programme Civil Liberties in the Schools* de la **Fondation canadienne pour l'éducation en matière de libertés civiles (CCLET)** qui en est maintenant à sa neuvième année. Il s'agit d'un programme d'éducation à deux niveaux : il vise l'éducation des étudiants ainsi que celle des enseignants. « On dit souvent que parmi tous les systèmes de gouvernement, c'est la démocratie qui exige des citoyens bien renseignés. La Fondation [responsable des services d'éducation de l'Association canadienne des libertés civiles] a consacré l'essentiel de ses efforts à la promotion de l'éducation du public sur des questions touchant la philosophie et la pratique des institutions démocratiques... Notre objectif est de faciliter le développement et l'avenir de la démocratie. »

Le programme fait l'objet de présentations en classe dans les écoles de niveau élémentaire jusqu'à la 12e année, de congrès et ateliers à l'école et dans les conseils scolaires et d'ateliers sur l'enseignement des libertés civiles dans les facultés d'éducation pour les élèves enseignants. Des présentations ont été données dans près de 50 écoles de l'Ontario et dans les facultés d'éducation des universités Brock, Lakehead, Nipissing, Ottawa, à l'Institut d'études pédagogiques de l'Université de Toronto, Queen's, Western, Windsor et York. Un grand nombre de Canadiens bien connus dans les milieux juridiques, les médias ou la collectivité, ont pris part à ces présentations et congrès, comme au septième congrès annuel du CCLET sur les écoles secondaires, organisé conjointement avec le Conseil scolaire du district de Toronto.

Le guide de la Fondation, intitulé *Les fondements de nos libertés fondamentales*, a continué d'être distribué dans les deux langues officielles dans tout le secteur éducatif de l'Ontario, comme dans les bibliothèques scolaires de tout le Canada.

En 2004, la Fondation du droit est restée membre et participante active au **Funders' Network on Racism and Poverty**. Avec son aide, nous avons continué de financer le **Toronto Organizing for Fair Employment (TOFFE)**, la Fondation du droit s'occupant de la recherche et de l'éducation en matière juridique dans le cadre de ce programme.

En 2004, la Fondation s'est associée à **St. Christopher House** et à la **Toronto City Summit Alliance** pour soutenir le *groupe de travail consacré à la modernisation du revenu pour les adultes en âge de travailler*.

La Fondation du droit a soutenu avec fierté une large gamme d'autres projets et programmes au bénéfice de la communauté juridique et de la collectivité dans son ensemble :

Un financement considérable a été alloué aux **six facultés de droit de l'Ontario**, au **Native Law Centre**, au **cours d'admission au Barreau** et au programme **Patrimoine et archives** de la Société du Barreau, à **LibraryCo** et à **The Osgoode Society for Canadian Legal History**.

La Fondation du droit a financé de nombreux congrès et recherches traitant de questions juridiques d'actualité, comme les systèmes de dispense des services juridiques.

Nous avons financé de nombreux organismes communautaires, y compris l'**AIDWYC** (Association in Defence of the Wrongly Convicted), la **Canadian Foundation for Children, Youth and the Law** (Justice for Children and Youth), **SALCO** (South Asian Legal Clinic), **Reach Canada** (Équité et justice pour personnes souffrant d'incapacités), **Lake Ontario Waterkeeper**, l'**ARCH** (centre de ressources juridiques consacrées aux personnes handicapées), le **Centre d'action pour la sécurité du revenu** (ISAC), le **Young Leaders Forum** (Canadian Council of Christians and Jews), la **Journée du droit/Semaine du droit** (Association du Barreau de l'Ontario), **Peacebuilders International** et bien d'autres.

La Fondation du droit a la chance de pouvoir compter sur des employés fidèles de longue date, qui s'assurent que les nombreuses initiatives entreprises sont menées à bien de manière efficace et en temps opportun. En outre, le conseil d'administration sert bien les objectifs de la Fondation et s'assure que l'Ontario reste à l'avant-garde des autres juridictions, tant sur le plan national qu'international, en donnant son appui à d'importantes initiatives qui améliorent l'accès à la justice pour tous.

Deux administrateurs, Peter Heisey et Bradley Wright, ont quitté le conseil d'administration de la Fondation du droit en 2004. Tous deux ont servi la Fondation avec dévouement et distinction, et le rôle qu'ils ont joué pour le travail de la Fondation est fort apprécié.

Le conseil d'administration de la Fondation du droit a accueilli M. Laurence Pattillo, nommé par le Barreau du Haut-Canada en remplacement de M. Wright, ainsi que le professeur Lorne Sossin, nommé par le procureur général en remplacement de M. Heisey.

On peut doré et déjà annoncer que les programmes de 2005 vont représenter de manière passionnante plusieurs nouveautés et initiatives importantes de la Fondation du Droit.

Larry Banack,
Président du conseil
Juin 2005

RAPPORT SUR LES CATÉGORIES DE PROCÉDURE

Le comité des catégories de procédure a été créé en 1992 afin de décider si les demandeurs des catégories d'instance devaient recevoir un soutien financier du fonds de catégories d'instance (instauré grâce à une subvention de la Fondation) ainsi que pour déterminer le montant du soutien en question.

Conformément à O.Reg.771/92, article 13, nous déclarons ce qui suit :

1) Nombre de nouvelles demandes, par étape de la procédure.

<u>Étape de la procédure</u>	<u>Nombre de nouvelles demandes</u>	
	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Pré-certification	7	9
Appel, objet : certification	1	1
Interrogatoire	-	-
Décision sur les questions communes	3	1
Appel, objet : questions communes	-	-
Étape post-questions communes	-	-

2) Nouvelles demandes acceptées et refusées par étape de la procédure.

<u>Étape de la procédure</u>		<u>Acceptée</u>	<u>Refusée</u>	<u>Retrait</u>	<u>En instance*/ en sursis, etc.</u>
Pré-certification	2004	5	1	0	5
	2003	3	3	1	4
Interrogatoire préalable	2004	-	-	1	-
	2003	1	-	-	1
Autre	2004	2	2	-	1
	2003	1	-	1	1

*Reporté à l'année suivante.

- 3) En 2004, un soutien financier a été accordé à une nouvelle demande multiple de financement et six nouvelles demandes en vertu de l'article 59.3(1) de la Loi et un soutien financier a été accordé à huit demandes supplémentaires de financement en vertu de l'article 59.3(5) de la Loi. En 2003, un soutien financier a été accordé à quatre nouvelles demandes multiples de financement et une nouvelle demande en vertu de l'article 59.3(1) de la Loi et un soutien financier a été accordé à une demande supplémentaire de financement en vertu de l'article 59.3(5) de la Loi.

4) Subvention totale * par type de dépenses.

<u>Type de dépenses</u>	<u>Montant total</u>	
	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Avis de catégorie	55 265,20 \$	(10 816,17) \$
Recherche et préparation de la preuve	4 112,35 \$	(3 018,23) \$
Copies et reliures	49 727,90 \$	(71 869,82) \$
Signification des documents de procédure	17 979,03 \$	(1 715,45) \$
Classement des documents de procédure	11 975,95 \$	(24 034,75) \$
Recherches informatisées	6 985,18 \$	(7 436,35) \$
Frais de télécopie	9 244,12 \$	(6 882,64) \$
Frais d'interrogateur	55 512,50 \$	(13 606,33) \$
Frais d'expertise	166 537,00 \$	(2 500,00) \$
Recherches	1 333,00 \$	(1 369,34) \$
Livraisons	6 197,81 \$	(6 257,76) \$
Divers	4 136,61 \$	(347,34) \$
Frais de déplacement	17 694,66 \$	(18 367,81) \$
Sécurité CSC	0,00 \$	0,00 \$
Frais d'agence	0,00 \$	(1516,03) \$
Taxe sur les produits et services	12 336,89\$	(9 143,97) \$
TOTAL	<u>419 038,20 \$</u>	<u>(178 881,99) \$</u>

* Note : Les montants indiqués ne comptent pas les subventions récupérées/annulées qui avaient été accordées auparavant.

5) Le montant total des sommes versées aux demandeurs à partir du fonds de catégorie de procédure en vertu de l'article 59.3 de la Loi : 2004, 177 841,98 \$; 2003, 122 401,15 \$. Au 31 décembre 2004, le solde de toutes les subventions restantes qui n'avaient pas encore été versées aux demandeurs était de 330 623 \$.

6) En 2004, un demandeur faisant partie d'une demande multiple de financement et un demandeur indépendant ayant bénéficié d'un soutien financier en vertu de l'article 59.3 de la Loi avant que la procédure ne soit certifiée comme catégorie de procédure ont obtenu la certification de la procédure avant le 31 décembre 2004.

7) Parmi les demandeurs qui ont reçu un soutien financier en vertu de l'article 59.3 de la Loi :

i) aucun demandeur n'a obtenu de jugement en sa faveur sur les questions communes en 2004;

ii) quatre demandeurs faisant partie d'une demande multiple de financement ont conclu une entente relative à sa procédure en 2004.

8) Huit demandes de défendeurs indépendants faisant partie d'une demande multiple de financement et une demande d'un défendeur en vertu de l'article 59.4 de la Loi ont été reçues en 2004; aucune demande n'a été reçue en 2003.

9) 217 000 \$ ont été versés à partir du Fonds des défendeurs en vertu de l'article 59.4 de la Loi en 2004; aucun montant n'avait été versé en 2003.

10) Procédures pour lesquelles un soutien financier a été attribué au demandeur en vertu de l'article 59.3 de la Loi.

[illegible]

Sans compter les subventions récupérées/annulées

Cas « A »

Une catégorie d'action en justice au nom des clients d'un service public relativement aux intérêts excessifs apparemment facturés par celui-ci.

Cas « B »

Cas présumé d'imprudence et de manque de compétences dans l'administration et les placements de régimes de retraite, ce qui a entraîné des pertes aux membres du régime.

Cas « C »

Cas (demandes multiples) présumé de paiement insuffisant des franchises dans le règlement de demandes pour perte totale d'un véhicule automobile.

Cas « D »

Cas (demandes multiples) présumé de sommes perçues en trop par des établissements financiers en ce qui concerne le solde utilisé pour calculer les pénalités de paiements anticipés sur une hypothèque.

Cas « E »

Cas (demandes multiples) présumé de paiement insuffisant des franchises dans le règlement de demandes pour perte totale d'un véhicule automobile.

Cas « F »

Cas présumé de déductions inadéquates de la prime d'invalidité d'une prestation pour enfant du Régime de pensions du Canada.

Cas « G »

Cas (demandes multiples) présumé de taux d'intérêt excessifs demandés pour les prêts sur salaire.

Cas « H »

Cas présumé de glucomètres et de bâtonnets diagnostiques défectueux.

Cas « I »

Cas présumé de données financières trompeuses sur la solvabilité de l'entreprise, ce qui a entraîné des pertes.

Cas « J »

Recours collectif au nom des auteurs et créateurs d'oeuvres littéraires originales où il y a eu présumément atteinte aux droits d'auteur en ce qui concerne la publication dans les médias électroniques.

Cas « K »

Cas présumé de rupture du contrat, c'est-à-dire le refus d'offrir les médicaments sur ordonnance, pour les retraités pour lesquels les droits à cette prime ont été acquis au moment de la retraite.

Cas « L »

Cas présumé de taux d'intérêt excessifs demandés pour les prêts sur salaire.

Les membres du comité au cours de l'année 2004 étaient les suivants :

Nommés conjointement par la Fondation du droit et le Procureur général :

Robert B. Munroe, Président
Ross & McBride s.r.l
Avocats
Hamilton, Ontario

Brian P. Bellmore
Bellmore & Moore
Avocats
Toronto, Ontario

Valerie A. Edwards
Torkin, Manes, Cohen & Arbus s.r.l
Avocats
Toronto, Ontario

Nommé par le Procureur général :

F. Paul Morrison
McCarthy Tétrault
Avocats
Toronto, Ontario

Nommé par la Fondation du droit de l'Ontario :

Mark Leach
Sous-procureur général adjoint
Division des politiques
Ministère du Procureur général
Toronto, Ontario

SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2004

Association in Defence of the Wrongly Convicted (AIDWYC) Programmes 2004-2005	100 000 \$
Assumption University of Windsor Discussions de groupe et remise de diplômes <i>Justice sociale : condamnation injustifiée</i>	9 000 \$
Black Law Students' Association of Canada <i>13e Congrès annuel – Black Legal Presence: In Sight...In Mind</i>	37 498 \$
Association du Barreau canadien Comité national permanent sur l'équité Série de vidéos « <i>It's About Respect</i> »	40 000 \$
Fondation canadienne pour l'éducation en matière de libertés civiles Projet d'enseignement des <i>libertés civiles dans les écoles</i>	178 448 \$
Conseil des tribunaux administratifs canadiens Congrès - <i>Bringing Administrative Justice to the People of the World: Learning from Each Other</i>	20 000 \$
Conseil Canadien des Chrétiens et des Juifs (CCCJ) <i>Forum des jeunes leaders</i>	35 000 \$
CERA (Centre pour les droits à l'égalité au logement) <i>Community Action on Housing Rights – Étapes de fondation</i>	70 000 \$
Comité consultatif sur le professionnalisme du juge en chef de l'Ontario <i>Colloque semestriel sur la profession juridique</i>	20 000 \$
Community Legal Education Ontario (CLEO) <i>Carrefour en ligne sur l'éducation juridique communautaire – CLEO Net</i>	473 191 \$
Community Living Port Colborne <i>Programme de formation sur la justice pour les enfants et jeunes à risque élevé</i>	10 625 \$
Gail Cup Moot Committee <i>Gale Cup Moot 2005</i>	35 000 \$
Frontier College <i>Alphabétisation et accès à la justice : programme de préparation des étudiants en droit au bénévolat</i>	65 000 \$
Hamilton Community Legal Clinics <i>Projet Pro Bono de Hamilton</i>	27 046 \$

Fonds Espoir pour les Enfants du Rwanda <i>Exposition itinérante Portraits from the 100 Days</i>	33 102 \$
Monsieur le juge Douglas Phillips Présentation d'illustrations et photographies <i>Magistrates to Justice at Windsor: 1854 to the Present</i>	4 226 \$
Lake Ontario Waterkeeper <i>Atelier sur l'eau propre</i>	35 000 \$
LaMarsh Centre for Research on Violence and Conflict Resolution, Université York Le trouble du spectre de l'alcoolisation foetale (FASD) et le système de justice criminelle	13 250 \$
Financement des facultés de droit (subventions complètes 2004-2005)	
Faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York	393 575 \$
Faculté de droit de l'Université Queen's	321 285 \$
Faculté de droit de l'Université Western Ontario	321 285 \$
Faculté de droit de l'Université de Toronto	321 285 \$
Faculté de droit de l'Université de Windsor	321 285 \$
Faculté de droit de l'Université d'Ottawa	<u>321 285 \$</u>
Total	<u>2 000 000 \$</u>
Financement des facultés de droit (subventions complètes 2005-2006)	
Faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York	393 575 \$
Faculté de droit de l'Université Queen's	326 285 \$
Faculté de droit de l'Université Western Ontario	326 285 \$
Faculté de droit de l'Université de Toronto	326 285 \$
Faculté de droit de l'Université de Windsor	326 285 \$
Faculté de droit de l'Université d'Ottawa	<u>326 285 \$</u>
Total	<u>2 025 000 \$</u>
Barreau du Haut-Canada	
Omnibus 2005	1 165 000 \$
Subvention unique spéciale – Publicité sur le Barreau	380 000 \$
Subvention unique spéciale – Patrimoine et archives	<u>50 000 \$</u>
Total	<u>1 595 000 \$</u>
LibraryCo	
Programmes 2005	850 000 \$
Lifetime Networks Ottawa	
<i>Future Planning Workshops</i> – Conseils juridiques en vue de la planification pour les familles ontariennes s'occupant d'un membre de la famille souffrant d'une incapacité	30 000 \$
MADD Canada	
<i>Guide sur le système de justice pénale pour les victimes de conduite en état d'ivresse et leurs familles; aide pour les proches des conducteurs en état d'ivresse</i>	30 000 \$

METRAC (Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children)	
<i>Projet d'élargissement de l'accès à la justice – Phase IV</i>	185 070 \$
Native Law Centre - Université de la Saskatchewan	
Programmes 2003/2004	14 000 \$
Programmes 2004/2005	14 000 \$
Association du Barreau de l'Ontario	
<i>Journée du droit 2004</i>	32 000 \$
<i>Relations avec les collectivités mal desservies : Utilisation de la technologie pour éliminer les obstacles à l'enseignement à distance pour les avocats</i>	84 650 \$
Réseau ontarien d'éducation juridique (ROEJ)	
Programmes 2004/2005	350 000 \$
<i>L'art dans les tribunaux</i>	3 000 \$
<i>Prix des juges en chef du ROEJ</i>	2 000 \$
The Osgoode Society for Canadian Legal History	
Programmes 2005	130 000 \$
Faculté de droit Osgoode Hall	
Centre de ressources et d'éducation juridique communautaire en ligne	64 925 \$
<i>Symposium international de la journée Raoul Wallenberg 2005</i>	16 000 \$
Peacebuilders International	
<i>Projet Toronto Circles Project for St. Jamestown and Regent Park</i>	119 124 \$
<i>Projet Toronto Circles, Phase II</i>	246 464 \$
Pro Bono Law Ontario (PBLO)	
Programmes 2004 (subvention de 9 mois)	225 000 \$
Programmes 2005	346 370 \$
<i>Congrès Building the Public Good: Lawyers, Citizens, and Pro Bono in a Changing Society</i>	16 540 \$
Pro Bono Students Canada (PBSC)	
Programmes 2003-2004	202 000 \$
Programmes 2004-2005	490 700 \$
Faculté de droit de l'Université Queen's	
<i>Fonds pour stages de la faculté de droit de Queen's/ Fondation du droit de l'Ontario</i>	53 015 \$
Reach Canada (Equality and Justice for People with Disabilities)	
<i>Working Together for a Shared Future: The First Canadian Conference on Mental Health and Deafness</i>	30 000 \$
Scadding Court Community Centre	
<i>Projet d'extension et éducation dans la collectivité</i>	50 000 \$

Spetz Publishing	
<i>Decisis; Law Q; How to Study Law</i>	6 000 \$
St. Christopher House / Toronto City Summit Alliance	
<i>Groupe de travail sur la modernisation du revenu des adultes en âge de travailler</i>	150 000 \$
TOFFE (Toronto Organizing for Fair Employment)	
<i>Projet des travailleurs occasionnels, 2e année</i>	71 395 \$
Volunteer Lawyers Service (VLS)	
Programmes 2004	90 750 \$
Programmes 2005	107 260 \$
Faculté de droit de l'Université d'Ottawa	
Projet d'éducation juridique communautaire	53 000 \$
Faculté de droit de l'Université de Toronto	
Services juridiques du centre-ville – Amélioration de l'accès	53 015 \$
Faculté de droit de l'Université Western Ontario	
Clinique sur le droit commercial	53 015 \$
Faculté de droit de l'Université de Windsor	
Réseau d'information juridique sur la propriété intellectuelle et la loi en matière d'innovation	20 000 \$
Service de médiation de l'université de Windsor	<u>33 015 \$</u>
Total	<u>11 048 694 \$</u>

LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2004

LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO

31 DÉCEMBRE 2004

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport des vérificateurs	1
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	2-3
État des produits, charges et subventions	4-5
État de l'évolution des soldes des fonds	6
État du flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux fiduciaires de

LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Fondation du droit de l'Ontario au 31 décembre 2004, ainsi que les états des produits, charges et subventions, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2004, des résultats de son exploitation, de l'évolution des soldes de ses fonds et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada..

Toronto, Ontario
11 mars 2005

Mintz & Partners LLP
COMPTABLES AGRÉÉS

LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE	2004 \$	2003 \$
<u>A C T I F</u>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	596 663	541 105
Liquidités grevées d'affectations d'origine externe pour le Fonds Pro Bono Law Ontario (Note 3)	944 026	552 465
Portion à court terme des liquidités grevées d'affectations d'origine externe et placements à court terme pour le Fonds de recours collectifs (Note 4)	330 624	89 428
Placements à court terme (Note 5)	20 617 690	21 025 055
Titres négociables, au coût (valeur marchande – 8 934 970 \$; 2003 - 8 854 960 \$) (Note 5)	8 597 310	8 552 041
Montant à recevoir d'Aide juridique Ontario (Note 6)	139 726	-
Intérêts courus à recevoir	<u>128 183</u>	<u>149 849</u>
	31 354 222	30 909 943
LIQUIDITÉS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE ET PLACEMENTS À COURT TERME POUR LE FONDS DE RECOURS COLLECTIFS (Note 4)		
	4 553 669	3 412 579
IMMOBILISATIONS ET ÉQUIPEMENT (Note 7)	<u>62 641</u>	<u>55 358</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>35 970 532</u>	<u>34 377 880</u>
<u>P A S S I F</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Charges à payer	53 404	120 666
Intérêts à payer à Aide juridique Ontario	29 213	23 407
Subventions autorisées (Note 8)	9 912 404	5 999 027
Montant à payer à Aide juridique Ontario (Note 6)	<u>-</u>	<u>26 259</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>9 995 021</u>	<u>6 169 359</u>
TOTAL DE L'ACTIF MOINS LE PASSIF	<u>25 975 511</u>	<u>28 208 521</u>

LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE

2004
\$

2003
\$

SOLDES DES FONDS

SOLDES DES FONDS GREVÉS D'AFFECTATIONS
D'ORIGINE INTERNE

Fonds de réserve (Note 9)	10 672 825	9 965 002
Fonds des engagements futurs (Note 10)	<u>2 513 273</u>	<u>-</u>
	13 186 098	9 965 002

SOLDES DES FONDS GREVÉS D'AFFECTATIONS
D'ORIGINE EXTERNE

Fonds de recours collectifs (Note 11)	4 526 554	3 388 310
Fonds Pro Bono Law Ontario (Note 12)	<u>1 378</u>	<u>363 355</u>

TOTAL DES SOLDES DES FONDS GREVÉS D'AFFECTATIONS	<u>17 714 030</u>	<u>13 716 667</u>
---	-------------------	-------------------

SOLDE DU FONDS NON GREVÉ D'AFFECTATIONS – FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	<u>8 261 481</u>	<u>14 491 854</u>
--	------------------	-------------------

TOTAL DES SOLDES DES FONDS	<u><u>25 975 511</u></u>	<u><u>28 208 521</u></u>
----------------------------	--------------------------	--------------------------

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL :

"Larry Banack" Administrateur

"Laurence A. Pattillo" Administrateur

"E. Susan Elliott" Administrateur

"Lorne M. Sossin" Administrateur

"Mark D. Leach" Administrateur

LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO

ÉTAT DES PRODUITS, CHARGES ET SUBVENTIONS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

	Fonds de réserve – grevé d'affectations d'origine <u>interne</u> \$	Fonds d'administra- tion générale Non grevé <u>d'affectations</u> \$	Fonds de recours collectifs – grevé d'affectations d'origine <u>externe</u> \$	Fonds Pro Bono Law Ontario- grevé d'affectations d'origine <u>externe</u> \$	<u>Total</u> \$
PRODUITS					
Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats, déduction faite des frais de services de 2 853 075 \$ (Note 13)	-	26 690 476	-	-	26 690 476
Autres intérêts	451 649	634 171	79 831	11 612	1 177 263
Subvention reçue d'Aide juridique Ontario	-	-	-	383 338	383 338
Prélèvements sur les subventions (Note 11)	-	-	1 679 183	-	1 679 183
Amortissement de l'escompte d'émission	3 174	-	-	-	3 174
	<u>454 823</u>	<u>27 324 647</u>	<u>1 759 014</u>	<u>394 950</u>	<u>29 933 434</u>
CHARGES					
Salaires	-	441 599	13 438	-	455 037
Loyer et frais d'occupation	-	125 320	2 862	-	128 182
Autres charges administratives	-	97 764	22 294	5 806	125 864
Honoraires professionnels	-	56 486	-	-	56 486
Impression et fournitures de bureau	-	12 921	-	-	12 921
Attribution des dépens (Note 11)	-	-	217 000	-	217 000
Amortissement	-	13 510	-	-	13 510
	<u>-</u>	<u>747 600</u>	<u>255 594</u>	<u>5 806</u>	<u>1 009 000</u>
Excédent des produits sur les charges avant ce qui suit	<u>454 823</u>	<u>26 577 047</u>	<u>1 503 420</u>	<u>389 144</u>	<u>28 924 434</u>
Attributions à Aide juridique Ontario (Note 6)	-	19 557 838	-	-	19 557 838
Subventions autorisées, déduction faite de la contre-passation de subventions autorisées au cours d'exercices précédents (Note 8)	<u>(253 000)</u>	<u>10 381 190</u>	<u>365 176</u>	<u>1 106 240</u>	<u>11 599 606</u>
	<u>(253 000)</u>	<u>29 939 028</u>	<u>365 176</u>	<u>1 106 240</u>	<u>31 157 444</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et subventions de l'exercice	<u>707 823</u>	<u>(3 361 981)</u>	<u>1 138 244</u>	<u>(717 096)</u>	<u>(2 233 010)</u>

LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO

ÉTAT DES PRODUITS, CHARGES ET SUBVENTIONS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

	Fonds de réserve – grevé d'affectations d'origine <u>interne</u> \$	Fonds d'administra- tion générale Non grevé d'affectations <u>\$</u>	Fonds de recours collectifs – grevé d'affectations d'origine <u>externe</u> \$	Fonds Pro Bono Law Ontario – grevé d'affectations d'origine <u>externe</u> \$	<u>Total</u> \$
PRODUITS					
Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats, déduction faite des frais de services de 2 853 075 \$	-	31 168 555	-	-	31 168 555
Autres intérêts	476 980	623 116	102 886	18 536	1 221 518
Subvention reçue d'Aide juridique Ontario	-	-	-	300 000	300 000
Amortissement de l'escompte d'émission	2 309	-	-	-	2 309
	<u>479 289</u>	<u>31 791 671</u>	<u>102 886</u>	<u>318 536</u>	<u>32 692 382</u>
CHARGES					
Salaires	-	325 661	11 909	-	337 570
Loyer et frais d'occupation	-	131 802	2 392	-	134 194
Honoraires professionnels	-	117 369	-	-	117 369
Autres charges administratives	-	72 326	16 516	9 268	98 110
Impression et fournitures de bureau	-	17 727	-	-	17 727
Amortissement	-	15 325	-	-	15 325
	-	680 210	30 817	9 268	720 295
Excédent des produits sur les charges avant ce qui suit	<u>479 289</u>	<u>31 111 461</u>	<u>72 069</u>	<u>309 268</u>	<u>31 972 087</u>
Attributions à Aide juridique Ontario (Note 6)	-	22 866 259	-	-	22 866 259
Subventions autorisées, déduction faite de la contre-passation de subventions autorisées au cours d'exercices précédents (Note 8)	-	5 975 933	176 186	565 871	6 717 990
	-	28 842 192	176 186	565 871	29 584 249
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et subventions de l'exercice	<u>479 289</u>	<u>2 269 269</u>	<u>(104 117)</u>	<u>(256 603)</u>	<u>2 387 838</u>

LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

	2004						2003					
	Fonds grevés d'affectations d'origine interne			Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations			Fonds de recours collectifs – grevé d'affectations d'origine externe			Fonds Pro Bono Law Ontario – grevé d'affectations d'origine externe		
	Fonds de réserve	Fonds des engagements futurs	Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations	Fonds de recours collectifs – grevé d'affectations d'origine externe	Fonds Pro Bono Law Ontario – grevé d'affectations d'origine externe	Total	Fonds de réserve	Fonds des engagements futurs	Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations	Fonds de recours collectifs – grevé d'affectations d'origine externe	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
SOLDÉS DES FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	9 965 002	-	14 491 854	3 388 310	363 355	28 208 521	10 672 825	2 513 273	8 261 481	4 526 554	25 975 511	
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et subventions pour l'exercice	707 823	-	(3 361 981)	1 138 244	(717 096)	(2 233 010)	-	2 513 273	(2 868 392)	-	-	
Virements au cours (et en dehors) de l'exercice, montant net	-	-	-	-	355 119	-	-	-	-	-	-	
SOLDÉS DES FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	10 672 825	2 513 273	8 261 481	4 526 554	1 378	25 975 511	10 672 825	2 513 273	8 261 481	4 526 554	25 975 511	
	Fonds grevés d'affectations d'origine interne			Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations			Fonds de recours collectifs – grevé d'affectations d'origine externe			Fonds Pro Bono Law Ontario – grevé d'affectations d'origine externe		
	Fonds de réserve	Fonds des engagements futurs-Dotations	Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations	Fonds de recours collectifs – grevé d'affectations d'origine externe	Fonds Pro Bono Law Ontario – grevé d'affectations d'origine externe	Total	Fonds de réserve	Fonds des engagements futurs-Dotations	Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations	Fonds de recours collectifs – grevé d'affectations d'origine externe	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
SOLDÉS DES FONDS - DÉBUT DE L'EXERCICE	9 485 713	306 250	12 222 585	3 492 427	319 958	26 126 933	4 792 289	(306 250)	2 269 269	(104 117)	2 387 838	
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et subventions pour l'exercice	-	-	-	(104 117)	(256 603)	(306 250)	-	-	-	-	(306 250)	
Dotations versées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Virements au cours (et en dehors) de l'exercice, montant net	-	-	-	-	300 000	-	-	(300 000)	-	-	-	
SOLDÉS DES FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	9 965 002	-	14 491 854	3 388 310	363 355	28 208 521	9 965 002	-	14 491 854	3 388 310	28 208 521	

Voir les notes afférentes aux états financiers

LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004	2004 \$	2003 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et subventions de l'exercice	(2 233 010)	2 387 838
Ajouter les éléments sans effet sur les liquidités		
Amortissement	13 510	15 325
	(2 219 500)	2 403 163
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation		
Intérêts courus à recevoir	21 666	(31 486)
Montant à recevoir d'Aide juridique Ontario	(139 726)	-
Charges à payer	(67 265)	73 378
Intérêts à payer à Aide juridique Ontario	5 806	9 268
Subventions autorisées	3 913 377	401 352
Montant à payer à Aide juridique Ontario	(26 259)	(301 853)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	1 488 099	2 553 822
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dotations versées	-	(306 250)
Diminution (augmentation) des placements à court terme	407 365	(1 267 220)
Augmentation des titres négociables	(45 269)	(1 008 519)
Augmentation des liquidités grevées d'affectations d'origine externe pour le Fonds Pro Bono Law Ontario	(391 561)	(30 190)
Augmentation de la portion à court terme des liquidités grevées d'affectations d'origine externe et placements à court terme pour le Fonds de recours collectifs	(241 196)	(56 481)
(Augmentation) diminution des liquidités grevées d'affectations d'origine externe et les placements à court terme pour le Fonds de recours collectifs	(1 141 090)	99 970
Acquisition d'immobilisations et d'équipement	(20 790)	(205)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(1 432 541)	(2 568 895)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	55 558	(15 073)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	541 105	556 178
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	596 663	541 105

LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2004

1. BUT DE L'ORGANISME

La Fondation du droit de l'Ontario (la « Fondation ») a été établie en 1973, en vertu d'une modification de la Loi sur la Société du Barreau, à titre de société sans capital social. La Fondation a été créée pour recevoir les intérêts courus sur les montants détenus dans les comptes mixtes en fiducie d'avocats, et pour mettre sur pied et maintenir un fonds aux fins de l'éducation et de la recherche juridiques, de l'aide juridique et de l'établissement, du maintien, et de l'exploitation de bibliothèques juridiques. La Fondation est un organisme à but non lucratif en vertu du paragraphe 149(1)(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, à ce titre, est exonérée d'impôts.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Fondation suit les principes comptables généralement reconnus de l'Institut canadien des comptables agréés pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions comptables se résument comme suit :

a) Soldes des fonds

Le Fonds de réserve et le Fonds des engagements futurs sont des fonds grevés d'affectations d'origine interne (Notes 9 et 10). Le Fonds de recours collectifs et le Fonds Pro Bono Law Ontario sont des fonds grevés d'affectations d'origine externe (Notes 11 et 12).

La Fondation suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour constater les revenus.

b) Intérêts gagnés sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats

Les intérêts gagnés sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats sont calculés et remis à la Fondation en fonction des conventions conclues avec les institutions financières. Les comptes mixtes en fiducie d'avocats n'appartiennent pas à la Fondation et ne sont pas administrés par cette dernière. Ainsi, la Fondation ne peut déterminer le montant des intérêts courus avant de recevoir un avis de chaque institution financière à cet égard ainsi que le dépôt légal des avocats. Ces intérêts sont donc comptabilisés lorsqu'ils sont reçus par la Fondation.

c) Subventions

Les subventions aux fins de l'éducation juridique, de l'aide juridique, de la recherche juridique et des bibliothèques juridiques sont constatées au cours de la période où elles sont autorisées.

d) Prélèvements sur les subventions

Le Fonds de recours collectifs a droit à un prélèvement de 10 % sur toute subvention ou tout règlement visant le demandeur dans le cadre d'une poursuite subventionnée. Le prélèvement sur les subventions est comptabilisé lorsqu'il peut être déterminé par la Fondation.

e) Titres négociables

Les titres négociables sont inscrits au coût, déduction faite de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Les primes ou escomptes d'émission sont amortis de manière linéaire jusqu'à l'échéance.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES - Suite

f) Immobilisations et équipement

Les immobilisations et l'équipement sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Le mobilier et les agencements sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif à 20 par année. Le matériel informatique et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation estimative de trois ans. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

g) Use of estimates

The preparation of financial statements in conformity with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities at the balance sheet date and the reported amounts of revenues and expenses during the year. Actual results could differ from those estimates.

3. LIQUIDITÉS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE POUR LE FONDS PRO BONO LAW ONTARIO

Les liquidités grevées d'affectations 944 026 \$ (552 465 \$ en 2003) sont grevées d'affectations d'origine externe pour les subventions du Fonds Pro Bono Law Ontario. Tous les montants non dépensés sont reversés ou annulés et restitués au donateur d'origine.

4. LIQUIDITÉS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE ET PLACEMENTS À COURT TERME POUR LE FONDS DE RECOURS COLLECTIFS

Les liquidités grevées d'affectations et les placements à courts termes consistent en des liquidités et acceptations bancaires dont les échéances sont semblables à celles décrites à la Note 5 et qui sont grevées d'affectations externes pour les subventions du Fonds de recours collectifs. Les paiements sont sujets à l'approbation des subventions et au respect des conditions liées à celles-ci. Les liquidités grevées d'affectations comprennent un montant de 330 624 \$ (89 428 \$ en 2003) autorisé comme des subventions à être versées au cours de l'exercice 2005.

5. PLACEMENTS À COURT TERME ET TITRES NÉGOCIABLES

Les placements à court terme de la Fondation sont composés de liquidités et acceptations bancaires s'élevant à environ 20 617 690 \$ (21 025 055 \$ en 2003). Le taux de rendement réel de ces placements varie de 2,40 % à 2,58 %; les placements viennent à échéance à moins d'un an.

Les titres négociables de la Fondation sont composés d'obligations d'une valeur approximative de 8 597 310 \$ (8 552 041 \$ en 2003) qui viennent à échéance entre le 15 septembre 2005 et le 12 octobre 2015 et peuvent être liquidés à tout moment. Le taux d'intérêt nominal varie de 3,18 % à 6,84%.

La Fondation a suivi un énoncé des politiques qui fournit les objectifs de placement, les attentes de rendement et les directives pour la gestion de ces placements. Cet énoncé exige que tous les placements respectent la Loi sur les fiduciaires de l'Ontario et que certaines restrictions additionnelles soient observées.

6. MONTANT À RECEVOIR (À PAYER) D'AIDE JURIDIQUE ONTARIO

En vertu de l'article 55(3) de la Loi sur la Société du Barreau (LRO 1990, chapitre L.8), au moins 75 % des produits nets reçus au cours de l'exercice par suite des intérêts reçus sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats, moins les charges d'exploitation, doivent être payés à Aide juridique Ontario. La provision de la quote-part des produits nets à payer à Aide juridique Ontario est constatée tous les ans dans les comptes de la Fondation.

	<u>2004</u> \$	<u>2003</u> \$
Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats (déduction faite des frais de service)	26 690 476	31 168 555
Intérêts sur le moins-payé des intérêts sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats	134 241	-
Charges	<u>(747 600)</u>	<u>(680 210)</u>
Intérêts après les charges	<u>26 077 117</u>	<u>30 488 345</u>
Montant à payer à Aide juridique Ontario au début de l'exercice	(26 259)	(328 112)
Attribution de 75 % à Aide juridique Ontario	(19 557 838)	(22 866 259)
Montant payé à Aide juridique Ontario au cours de l'exercice	<u>19 565 485</u>	<u>23 168 112</u>
Montant à payer à Aide juridique Ontario	(18 612)	(26 259)
Montant à recevoir de la subvention autorisée d'Aide juridique Ontario en 2005 pour le FPBLO (Note 12)	346 370	-
Annulation des subventions non dépensées dans le Fonds PBLO (Note 12)	<u>(188 032)</u>	<u>-</u>
Montant à recevoir (à payer) d'Aide juridique Ontario à la fin de l'exercice	<u>139 726</u>	<u>(26 259)</u>

7. IMMOBILISATIONS ET ÉQUIPEMENT

	Amortissement		Valeur comptable nette	
	<u>Coût</u>	<u>cumulé</u>	<u>2004</u>	<u>2003</u>
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	78 093	39 646	38 447	45 310
Matériel informatique	58 683	43 969	14 714	207
Logiciels	37 081	33 550	3 531	324
Améliorations locatives	<u>17 845</u>	<u>11 896</u>	<u>5 949</u>	<u>9 517</u>
	<u>191 702</u>	<u>129 061</u>	<u>62 641</u>	<u>55 358</u>

/Suite ...

8. SUBVENTIONS AUTORISÉES

Les subventions autorisées se composent de ce qui suit :

	2004				
	Fonds de réserve grevé d'affectations d'origine interne	Fonds d'administration générale non grevé d'affectation	Fonds de recours collectifs - grevé d'affectations d'origine externe	Fonds Pro Bono Law Ontario grevé d'affectations d'origine externe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Subventions autorisées aux fins de paiement futur – Au début de l'exercice	253 000	5 488 414	89 427	168 186	5 999 027
Subventions autorisées	-	10 539 825	419 038	1 184 740	12 143 603
Subventions autorisées annulées (Note 11)	(253 000)	(9 717)	(53 862)	-	(316 579)
Subventions à payer annulées	-	(148 918)	-	(78 500)	(227 418)
Paievements de subventions recouvrés (Note 11)	-	9 717	53 862	-	63 579
Subventions payées	-	(7 154 280)	(177 842)	(417 686)	(7 749 808)
Subventions autorisées aux fins de paiement futur - À la fin de l'exercice	-	8 725 041	330 623	856 740	9 912 404

	2003				
	Fonds de réserve grevé d'affectations d'origine interne	Fonds d'administration générale non grevé d'affectation	Fonds de recours collectifs - grevé d'affectations d'origine externe	Fonds Pro Bono Law Ontario grevé d'affectations d'origine externe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Subventions autorisées aux fins de paiement futur – Au début de l'exercice	253 000	5 121 295	32 946	190 434	5 597 675
Subventions autorisées	-	6 158 438	178 882	671 200	7 008 520
Subventions autorisées annulées (Note 11)	-	(41 214)	(2 695)	-	(43 909)
Subventions à payer annulées	-	(141 291)	-	(105 329)	(246 620)
Paievements de subventions recouvrés (Note 11)	-	41 214	2 695	-	43 909
Subventions payées	-	(5 650 028)	(122 401)	(588 119)	(6 360 548)
Subventions autorisées aux fins de paiement futur - À la fin de l'exercice	253 000	5 488 414	89 427	168 186	5 999 027

9. FONDS DE RÉSERVE

En 1981, les fiduciaires de la Fondation ont établi un fonds pour les éventualités futures et les bénéficiaires de ses subventions qui sont affectées à l'éducation juridique, à la recherche juridique et aux bibliothèques juridiques. Ce fonds a été créé et maintenu au moyen des 25 % des produits nets devant être réservés pour les bénéficiaires.

En 2004, le nom du Fonds a été changé de Fonds des engagements futurs à Fonds de réserve.

10. FONDS DES ENGAGEMENTS FUTURS

En 2004, les fiduciaires de la Fondation ont établi un nouveau fonds pour accueillir les fonds qui ont été attribués à partir du budget du Fonds d'administration générale - non grevé d'affectations, en vue de budgétiser les plans de financement qui s'étendent au-delà d'une année. Les plans de financement pluriannuels continueront d'être officiellement approuvés et comptabilisés sur une base annuelle, mais les fonds seront puisés à partir de ce fonds et non à partir du Fonds d'administration générale - non grevé d'affectations.

11. FONDS DE RECOURS COLLECTIFS

Le Fonds de recours collectifs (le « Fonds ») a été créé en 1993 en vertu d'une modification de la Loi sur la Société du Barreau afin de fournir un soutien financier aux demandeurs en recours collectifs en ce qui a trait aux débours engagés et aux paiements aux défendeurs relativement aux attributions de dépens visant les demandeurs subventionnés. Si un recours subventionné est réglé ou remporté, les subventions relatives aux débours qui ont déjà été accordées sont recouvrables et les subventions relatives aux débours en cours à payer sont annulées. De même, la Fondation a droit à un prélèvement de 10 % sur tout paiement ou règlement accordé au demandeur dans le cadre d'une poursuite subventionnée.

En 2004, le Fonds a recouvré un paiement de subvention relativement à des débours d'un exercice précédent de 53 862 \$ (2 695 \$ en 2003). Le Fonds a versé des attributions de dépens de 217 000 \$ (0\$ en 2003) visant des demandeurs subventionnés. Le fonds a reçu un prélèvement de 1 679 183 \$ (0 \$ en 2003) sur le paiement de règlements visant des demandeurs subventionnés.

12. LE FONDS PRO BONO LAW ONTARIO

En mars 2004, les fiduciaires de la Fondation ont accordé 225 000 \$ (300 000 \$ en 2003), montant à être versé au Fonds Pro Bono Law Ontario à même le Fonds non grevé d'affectations, afin de financer les projets du Fonds Pro Bono Law Ontario pour une période de neuf mois qui a pris fin le 31 décembre 2004. Aide juridique Ontario a égalé la contribution de 225 000 \$ (300 000 \$ en 2003).

En novembre 2004, les fiduciaires de la Fondation ont accordé 346 370 \$, montant devant être versés au Fonds Pro Bono Law Ontario à même le Fonds non grevé d'affectations, afin de financer le projet du Fonds Pro Bono Law Ontario pour une période d'un an qui prendra fin le 31 décembre 2005. En décembre 2004, Aide juridique Ontario a également autorisé une contribution de 346 370 \$.

En décembre 2004, les fiduciaires de la Fondation ont annulé un montant de 188 032 \$, qui représente des subventions non dépensées du Fonds Pro Bono Law Ontario pour l'exercice en cours et l'exercice précédent. Des intérêts de 28 219 \$ sur la tranche inutilisée doivent être payés à Aide juridique Ontario et ont été inclus dans le passif à court terme.

13. INTÉRÊTS SUR LES COMPTES MIXTES EN FIDUCIE D'AVOCATS

Les intérêts sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats comprennent un moins-payé de 1 991 393 \$ sur les intérêts sur ces comptes d'une institution financière canadienne relativement à la période entre septembre 2000 et décembre 2003 et qui a été reçu en février 2004. Ce moins-payé a été découvert grâce à la surveillance soutenue du personnel de la Fondation du droit dans le cours des activités ordinaires.

La Fondation du droit de l'Ontario négocie des taux d'intérêt et des frais de service avec chaque institution financière afin d'obtenir un taux de rendement net concurrentiel.

14. ENGAGEMENTS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION

La Fondation a des obligations en vertu d'un contrat de location-exploitation non résiliable. Les loyers minimum annuels futurs visant les locaux pour chacun des deux prochains exercices sont environ comme suit :

	\$
2005	64 000
2006	42 000
	<u>106 000</u>

15. ÉVENTUALITÉS

Le Fonds de recours collectifs (le « Fonds ») devient éventuellement responsable des attributions de dépens défavorables visant le demandeur dans le cadre d'une poursuite, une fois que le financement a été accordé par le comité de recours collectifs au demandeur. Au 31 décembre 2004, le Fonds demeurait exposé à des attributions de dépens défavorables dans le cas de poursuites subventionnées. Dans toutes les poursuites, la probabilité d'une perte ne peut être déterminée. Toute perte sera comptabilisée dans l'exercice où elle sera déterminée.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable de l'actif et du passif de la Fondation se rapproche de leur juste valeur.

Risque du taux d'intérêt

La Fondation est exposée à un risque du taux d'intérêt en ce qui a trait aux placements à court terme. Les variations du taux préférentiels auront un effet positif ou négatif sur les produits d'intérêts de la Fondation. Ce risque augmentera proportionnellement si la Fondation est portée à maintenir un niveau de placements à court terme élevé dans le futur.

17. ÉTATS FINANCIERS CORRESPONDANTS

Certains montants comparatifs ont été reclassés pour refléter la présentation adoptée pour les états financiers de cet exercice.

Le solde de trésorerie de l'exercice précédent a été ajusté pour refléter la création de trois nouvelles classes de bilans. Il s'agit des « liquidités grevées d'affectations d'origine externe pour le Fonds Pro Bono Law Ontario », de la « portion actuelle des liquidités grevées d'affectations d'origine externe et des placements à court terme pour le Fonds de recours collectifs » et de la « portion à long terme des liquidités grevées d'affectations d'origine externe et des placements à court terme pour le Fonds de recours collectifs. » L'état du flux de trésorerie de l'exercice précédent a été ajusté en conséquence.
